

LES ARTISANS SONT-ILS DES CITOYENS COLIBRIS ?

Nous connaissons tous l'histoire du colibri qui participe au sauvetage de la jungle en proie à un incendie gigantesque en arrosant cette jungle goutte d'eau par goutte d'eau, limité par ses capacités physiologiques et dont un pélican se moque, tant son effort paraît dérisoire en regard de l'ampleur du feu. « Au moins, je fais ma part » répond le colibri au pélican moqueur. Cette histoire est très semblable à la situation de l'artisanat de l'ameublement qui fournit des objets, depuis les cuisines complètes, aux tables et buffets en passant par les canapés, les rideaux, les stores et autres décors. Si l'on faisait le cumul en volume de la production des artisans sur le territoire national, il est certain que ce volume annuel réalisé par les 23 000 entreprises de l'artisanat (70% n'emploient aucun

salarié) n'atteindrait pas le dixième du volume de ce qui est fabriqué en un mois dans les grandes unités de fabrication de l'industrie et de ce qui est importé, d'Asie essentiellement.

Pour autant, à l'instar de leurs homologues industriels et importateurs de la distribution, les entreprises de l'artisanat sont concernées par les lois nationales ou les directives européennes qui visent à combattre la pollution et, par-delà, le changement climatique en cours. Ces deux sujets : pollution et changement climatique concernent chacun, et ce, à égalité devant la loi, car nul n'est exempté de l'effort à effectuer pour améliorer ses produits afin de ne pas davantage condamner l'avenir de ceux qui nous suivront.



L'artisanat fait sa part en ne participant en rien, sinon marginalement au modèle économique dominant de la société de production et de consommation de masse. Mais ce n'est pas suffisant aux yeux de la société, qui est tout aussi concernée par les lois générales telles que la Loi AGECE (2020 - loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) et est intégrée dans le système de contraintes des REP (Responsabilité Elargie du Producteur) et de l'écocontribution. Sur le fond, rien dans ces récentes obligations et ces contraintes quotidiennes n'est contesté par l'artisanat. Rien, hormis les contraintes qui en découlent et qui sont souvent disproportionnées en regard de ce qu'est

une entreprise artisanale, ses ressources organisationnelles et financières ainsi que les « dégâts » environnementaux qu'elle produit à sa très petite échelle. Un marteau pour écraser une mouche ou pas loin.

Quoi qu'il en soit : les sujets de la protection de l'environnement, de la sobriété quant à l'utilisation de matières et matériaux, l'emploi autant que possible de matériaux réutilisables et recyclables ou bien encore un intérêt réel pour la mesure en toutes choses, constitue l'ADN de l'artisanat. Un ADN qui est né bien avant la société et la culture du gâchis qui est la nôtre.

Publi-reportage

Pour valoriser ce capital culturel et technique autant que pour se mettre en conformité avec les législations et réglementations nouvelles apparaissant continuellement depuis 15 ans en matière d'environnement ; l'artisanat de l'ameublement explore des pistes nouvelles et engage des actions ambitieuses à l'initiative desquelles la Profession - l'UNAMA - et les Labels de qualité du secteur sont en pointe.

Les adhérents du Label Artisans Ebénistes de France sont depuis 2019 engagés dans un ambitieux projet qui devrait leur permettre d'obtenir un ECOLABEL, certification européenne pour la marque collective AEF. Les tapissiers s'engageront sur le plan local dans des prospectives et des propositions aux collectivités locales visant la collecte des déchets de leur production (sujet prosaïque largement mis à l'écart des systèmes actuels de collecte et de traitement des déchets) ou bien travailleront aussi sur un classement selon leur impact écologique des tissus, mousses et matériaux constituant l'essentiel des composants utilisés dans leurs productions. Les ébénistes devront aussi relever le défi des produits de finition - vernis, colles - pour réduire ou éliminer les matières nocives épinglées par la réglementation REACH.

Tous les métiers et toutes les entreprises sont concernés par force de loi pour l'établissement et la tenue d'un plan d'écoconception, sujet sur lequel la Profession s'engage en proposant des formations et des outils afin de mettre ce plan d'écoconception en œuvre dans les ateliers. Durant six années, la Profession a développé des formations adaptées et destinées aux salariés de l'Economie Sociale et Solidaire avant que celles-ci soient rejetées par France Compétence. Tout ceci confirme l'engagement de la Branche !



Que l'on ne s'y trompe pas ! S'il est aisé d'énoncer ces engagements et ces projets des entreprises de l'artisanat et de leur Profession, ils entraînent des conséquences non négligeables sur l'activité journalière de chaque firme, de chaque artisan. Tout cela implique un surcroît de travail administratif, une attention et un travail supplémentaires à fournir. Que ce soit en termes de recherche et de sélection de fournitures, de formation quotidienne aux concepts environnementaux, aux qualités ou inconvénients des matériaux employables. Ces activités impliquent plus d'administration, d'engagements, d'acquisitions de connaissances et quelquefois même de compétences nouvelles et de communication. Cela se traduit en heures, en arbitrages et sélections et parfois la possibilité de se heurter à des impasses.

Tout cela s'ajoute au quotidien de l'entreprise qui est d'apporter au client le mobilier souhaité ! Au regard de tout cela, on peut dire que les artisans sont bel et bien des citoyens - colibris et que l'enjeu n'est pas seulement de bien faire ni de prétendre être parfait ou vertueux, mais de partager cette prise de conscience avec leurs clients. L'enjeu de la communication est vital pour les entreprises de l'artisanat. Il n'existe d'artisans que s'ils ont des acheteurs qui acquièrent leur production et leurs services. Il faut donc responsabiliser et convaincre cette clientèle, sur le souci de l'environnement, de la production d'objets respectueux de l'environnement et du développement durable. Si tous ces efforts sont un mieux indispensable et exigé c'est également un plus pour le coût d'acquisition. En définitive, c'est aussi au client d'arbitrer en faveur d'une consommation responsable.

De la REP à la REPC

La REP, la Responsabilité Elargie du Producteur est le principe sur lequel les États européens, dont la France, s'appuient pour développer les politiques d'amélioration environnementale des produits mis sur le marché. Et si l'on peut entendre que les producteurs, industriels et artisans, sont les responsables de ce qu'ils mettent en marché, il serait bienvenu que les États aient des politiques de communication plus conséquentes envers les citoyens consommateurs. Revenir sur les facilités et les facilitations de 50 ans d'hyperconsommation, de bas prix et de disponibilité immédiate des produits notamment, ne peut se faire qu'avec la participation des acheteurs, leur prise de conscience et l'acceptation de choisir au mieux pour l'avenir. C'est aussi souvent un arbitrage moins aisé sur le plan du budget chacun en est conscient. Moins et mieux en somme pour s'engager vers la REPC, la Responsabilité Etendue du Producteur et du Consommateur. Car nous sommes tous concernés.

